



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E151986

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/08/2011  
164 464

Raison sociale : GARANKA SUD EST (AGENCE)

10 RUE JEAN CHARCOT  
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANNECY 351782743 RCS ANNECY

Siret : 351 782 743 00261

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :

HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Téléphone : 04 75 02 31 94

Portable : 06 76 72 93 60

Site Internet : garanka.fr

E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Responsabilité légale :

NATHAN MARC PRÉSIDENT / PAPON FLORENCE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/12/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.